

Arrêté

Générale

modern

# Arrêté n° 2021-085/PR/MB portant attribution une parcelle de terrain.

n° 2021-085/PR/MB

Ministère  
MINISTÈRE DU BUDGET

Date de publication  
27 avril 2021

Numéro JO  
n° 8 du 29/04/2021

Date du numéro  
29 avril 2021

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

**VU**La Constitution du 15 septembre 1992

**VU**La Loi Constitutionnelle n°134/AN/06/5ème L du 02 février 2006 portant révision de la Constitution

**VU**La Loi Constitutionnelle n°215/AN/08/5ème L du 19 janvier 2008 portant révision de la Constitution

**VU**La Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/5ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

**VU**La Loi n°171/AN/91/2ème L10 Octobre 1991 portant organisation du Domaine Public de l'Etat

**VU**La Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé de l'Etat

**VU**La Loi n°177/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation de la Propriété Foncière

**VU**Le Décret n°2019-095/PRE du 05 mai 2019 portant nomination du Premier Ministre

**VU**Le Décret n°2019-096/PRE du 05 mai 2019 portant nomination des membres du Gouvernement

**VU**Le Décret n°2019-116/PREdu 26 mai 2019 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministre du Budget.

## TEXTE INTÉGRAL

### Article 1

Il est attribué une parcelle de terrain à titre onéreux au profit à la Société To7 Network sise au Zone Industrielle Sud sur le terrain de l'Ancien Abattoir et d'une superficie de 13.556 m2.

### Article 2

La-dite parcelle de terrain est destinée à l'implantation d'un projet de CAMPUS TECH d'une valeur d'investissement de 10 millions de dollars.

**Article 3**

La parcelle de terrain cité en article 1 du présent arrêté le prix du mètre carré est fixé à 1000 FD/m<sup>2</sup>.

---

**Article 4**

Le présent Arrêté sera enregistré à charge et à la diligence du concessionnaire.

---

**Article 5**

Le présent Arrêté sera publié et communiqué partout où besoin sera.

---

---

*Le Président de la République  
chef du Gouvernement*

**ISMAÏL OMAR GUELLEH**